

SAGE DORDOGNE AMONT

ANIMATION 2018

Bilan annuel

Version du 9 août 2019

Maître d'ouvrage :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne

Opérateur :

Etablissement Public Interdépartemental Dordogne
(EPIDOR)
Place de la laïcité
24 250 CASTELNAUD LA CHAPELLE

Partenaires financiers :

Agence de l'Eau Adour Garonne
Conseils Départementaux du Puy-de-Dôme, du
Cantal, de la Corrèze, du Lot et de la Dordogne
Conseils Régionaux Nouvelle Aquitaine et Occitanie



CONTEXTE

A la demande des acteurs du territoire et sur décision de la Commission Locale de l'Eau (CLE), EPIDOR assure l'animation du SAGE Dordogne amont. La phase d'élaboration en cours doit conduire à la constitution de plusieurs documents :

- L'état des lieux qui comprend un état initial, un diagnostic global et l'étude des tendances et scénarii ;
- La stratégie globale du SAGE ;
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques et le Règlement du SAGE ;
- Une évaluation environnementale.

Le territoire du SAGE Dordogne amont en chiffres :

9 700 km² et 8 930 km de cours d'eau dont 302 correspondants à la rivière Dordogne.

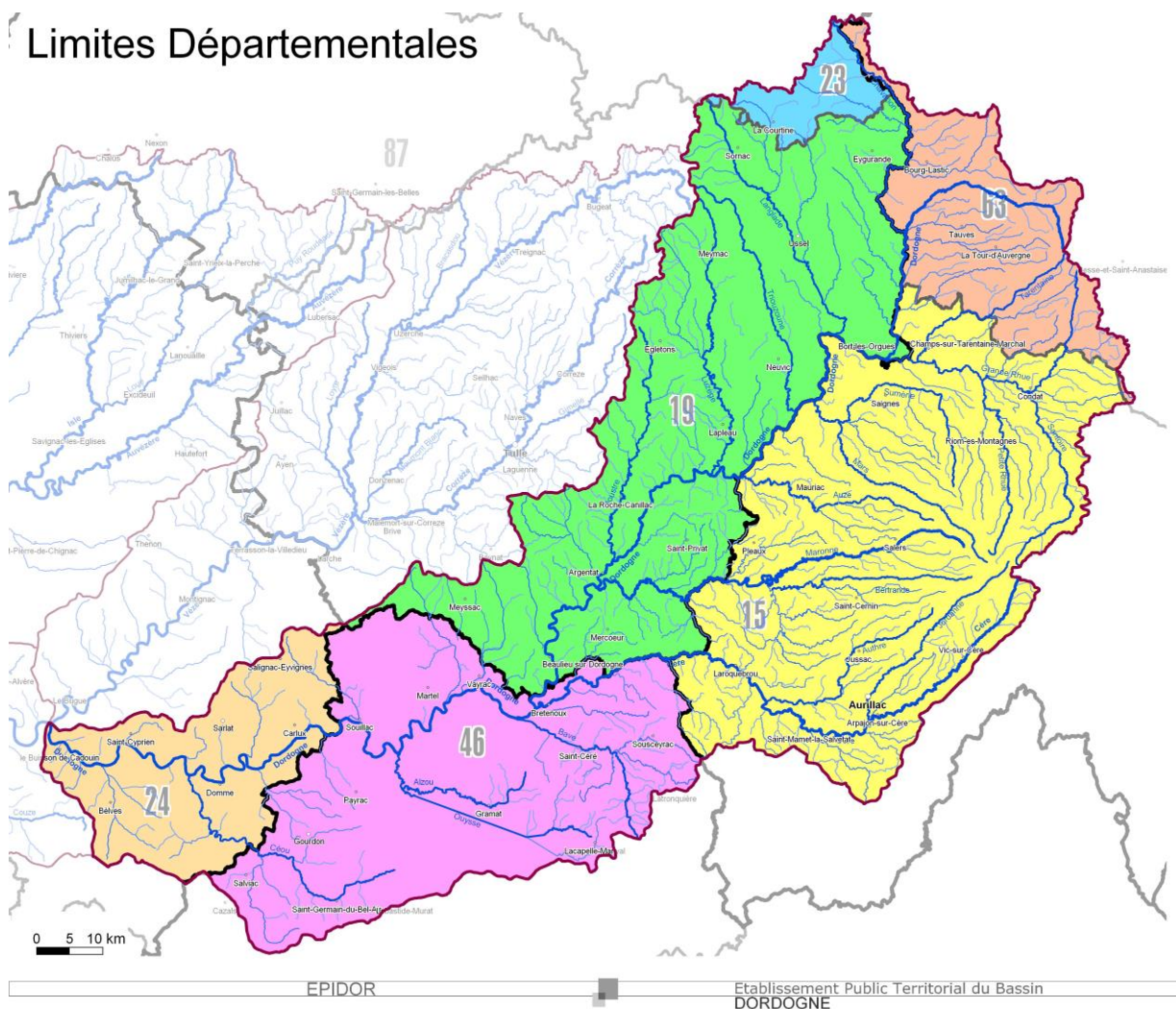
280 000 habitants

3 Régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine et Occitanie)

6 Départements (Puy-de-Dôme, Cantal, Creuse, Corrèze, Lot, Dordogne)

583 Communes (dont 404 entièrement sur le bassin)

3 Parcs naturels régionaux (Volcans d'Auvergne, Millevaches en Limousin, Causses du Quercy)



CHRONOLOGIE DE L'ANIMATION

- **15/04/13** Arrêté de périmètre
- **10/12/13** Arrêté de composition de la CLE
- **13/12/13** Installation de la CLE
- **Mars – Mai 2014** Groupes de travail thématique Milieux, Qualité, Quantité, Usages
- **23/04/2014** Groupe de travail provisoire (travail sur les règles de fonctionnement de la CLE)
- **Juin – Septembre 2014** Groupes de travail géographique Ussel, Arpajon-sur-Cère, Souillac
- **4/09/2014** Groupe de travail technique
- **18/09/2014** CLE N°2 : vote des règles de fonctionnement de la CLE, élection des vice-présidents, élection du bureau et bilan des réunions thématiques et géographiques
- **6/02/2015** Groupe de travail technique
- **19/02/2015** Bureau : avancement du SAGE et avis sur les projets de SDAGE et PGRI Adour Garonne 2016-2021
- **8/09/2015** Groupe de travail technique
- **13/11/2015** Groupe de travail technique
- **8/12/2015** Bureau : présentation de l'état initial et modalités de consultation
- **25/01/2016** Bureau : méthodologie et axes de travail du diagnostic
- **30/03/2016** Comité technique étude tendances et scénarios
- **4/05/2016** Bureau : bilan de la consultation sur l'état initial
- **28/06/2016** CLE N°3 : élections (président...) et validation de l'état initial
- **Octobre à décembre 2017** entretiens préalables à la validation du pré-diagnostic
- **9 janvier 2018** : Bureau / finalisation du diagnostic et organisation d'une consultation
- **19, 20 et 22 février 2018** : réunions géographiques Cénac, Mauriac et Ussel / territorialisation du diagnostic
- **Août 2018** : Consultation relative au diagnostic du SAGE
- **18 septembre 2018** : CLE / validation du diagnostic
- **24, 29 octobre et 9 novembre 2018** : réunions géographiques Souillac, Mauriac et Ussel :
- **10 décembre 2018** : Groupe de travail technique / CR des réunions géographiques
- **21 décembre 2018** : Bureau / compte-rendu des réunions géographiques et méthodologie d'élaboration de la stratégie du SAGE

ELEMENTS MARQUANTS DE L'ANIMATION 2018

L'année 2018 est marquée par un travail important avec les acteurs locaux, que ce soit pour la finalisation du diagnostic (journée de travail avec l'ensemble des techniciens de rivière du périmètre du SAGE, réunions géographiques...) ou dans le cadre du démarrage des travaux d'élaboration de la stratégie du SAGE (réunions géographiques).

Au printemps, une première consultation des membres du bureau a permis d'actualiser certains points du projet de diagnostic et de préciser certaines formulations. Une consultation plus large (900 contacts) a été mise en place en septembre afin d'une part d'informer les acteurs du bassin de l'avancement du SAGE et du contenu du diagnostic, et d'autre part de collecter d'éventuelles remarques à propos du document.

Sur la base de ce travail et après intégration des éléments recueillis dans le cadre de la consultation, la CLE a validé à l'unanimité le projet de diagnostic et a souhaité démarrer l'élaboration de la stratégie en organisant de nouvelles réunions géographiques en automne. Les propositions de mesures recueillies ont été organisées et analysées par la cellule d'animation et en collaboration avec le groupe technique du SAGE (services des Départements, Régions, Agence de l'eau, DREAL et DDT) réuni début décembre. Après en avoir pris connaissance, le bureau, réuni le 21 décembre, considère que le document produit à partir des propositions répond à l'ensemble des sujets mis en avant dans le diagnostic, et demande à la cellule d'animation de poursuivre l'élaboration de la stratégie de manière à disposer d'un projet pour le printemps 2019.

Outre ce travail spécifique à l'élaboration du SAGE, une action plus locale est menée, en particulier dans le cadre des contrats territoriaux (secteur des sources et de la Tarentaine, bassin du Chavanon), de plans pluriannuels de gestion (Bassins de la Diège, de la Triouzoune et de la Luzège) ou des documents d'urbanisme (Haute-Corrèze-Ventadour, Haut-Cantal-Dordogne).

BILAN DE L'ANIMATION 2018

1. Animation et coordination générale du SAGE

Objectifs :

- Finaliser le diagnostic du SAGE
- Présenter le diagnostic en CLE pour validation
- Organiser la construction de la stratégie du SAGE
- Animer la CLE et son bureau
- Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

Actions envisagées :

Objectif 1 : Finaliser le diagnostic du SAGE

- Action 1 : rédiger et mettre en forme le document de diagnostic
- Action 2 : intégrer les remarques issues de la consultation avant sa présentation en CLE.
Prise en compte des remarques formulées lors de la consultation, finalisation du document

Suite à la présentation d'un pré-diagnostic aux membres du Bureau de la CLE en janvier 2018, puis aux contributions recueillies dans le cadre des réunions (Cf. objectif 2 - action 2)

et de la consultation (Cf. objectif 2 - action 1) organisées afin de co-construire le diagnostic, 35 journées de bureau et 3 réunions ont permis de réaliser un document solide et clair, bâti sur l'état initial du SAGE, sur une analyse des tendances d'évolution de certains paramètres ou de certains facteurs d'influence et sur des analyses approfondies sur certains sujets (débits, qualité de l'eau, occupation des sols...).

Objectif 2 : Présenter le diagnostic en CLE pour validation

- Action 1 : organiser une consultation écrite (internet) sur le diagnostic
Comme cela a été fait en 2016 pour l'état initial, une consultation des acteurs du bassin sur la pertinence du diagnostic permettra de consolider le document avant sa présentation en CLE, envisagée en mai 2018.
- Action 2 : organiser avec les techniciens et animateurs locaux des réunions géographiques en février/mars 2018 afin de compléter la consultation internet
L'association des animateurs locaux permettra :
 - de sélectionner et hiérarchiser les sujets sur chacun des 3 secteurs
 - de préciser le diagnostic (illustration par des exemples, des témoignages...)
 - de renforcer le lien entre le SAGE et les territoires
- Action 3 : réaliser un document de synthèse et de vulgarisation du diagnostic.
- Action 4 : Présenter le diagnostic en CLE pour validation : construction des documents de présentation à la CLE...

11 réunions ont été organisées pour finaliser et partager le document de diagnostic avant de proposer sa validation par la CLE : réunions géographiques organisées sur Mauriac, Ussel et Cénac en février 2018 (une centaine de participants), journée d'échange à propos du diagnostic avec les techniciens de rivière du périmètre du SAGE et entretiens bilatéraux avec certains membres du Bureau de la CLE (chambre d'agriculture de la Dordogne, Organisme unique de gestion collective, Département de la Dordogne).

Une consultation écrite a ensuite été organisée en septembre sur la base du document prenant en compte les contributions recueillies dans le cadre de l'action N° 2. Cela a permis d'enrichir le document via l'intégration des observations écrites transmises par 5 structures. L'action N°3 relative à la réalisation d'un document de synthèse du diagnostic n'a pas été réalisée.

L'élaboration des supports de travail (diaporamas, cartes...), la coordination interne (animation simultanée de 5 tables thématiques) et l'organisation de la consultation représentent une charge de travail au bureau d'environ 20 jours pour l'animateur.

Objectif 3 : Organiser la construction de la stratégie du SAGE

- Action 1 : organiser des réunions thématiques
Les acteurs du bassin seront mobilisés pour identifier les leviers et pistes d'action qui constitueront la stratégie du SAGE. Cette mobilisation pourra être menée dans le cadre de réunions thématiques, de groupes de travail restreints ou d'entretiens bilatéraux.
- Action 2 : animer le comité technique
Organisation, préparation technique et animation des réunions du comité de suivi.
- Action 3 : rédiger et mettre en forme le document de stratégie

Le format des réunions géographiques organisées en février 2018 dans le cadre de la finalisation du diagnostic ayant été largement apprécié, il a été décidé de reconduire une organisation géographique des réunions de concertation. 3 réunions ont ainsi été organisées à l'automne, avec cette fois l'objectif d'identifier des propositions de mesures pour chaque problématique relevée par le diagnostic. Si la fréquentation a été moins importante que pour les réunions de février (52 participants contre plus de 100), les échanges y ont été riches et productifs.

Le compte-rendu des réunions, qui intègre l'ensemble des propositions collectées et les commentaires du comité technique qui s'est réuni sur une journée, constitue la base de la stratégie. Le Bureau de la CLE s'est réuni en décembre 2018 pour prendre connaissance des propositions commentées et surtout concevoir à partir de ce document la trame de ce qui deviendra la stratégie du SAGE.

30 journées de bureau et 9 réunions correspondent à la mise en œuvre de cet objectif 3.

Objectif 4 : Animer la CLE et son bureau

- Action 1 : organiser et animer les réunions de la CLE ou du Bureau
L'animation de la CLE du SAGE Dordogne amont nécessite de préparer techniquement et administrativement ces réunions : documents de travail, invitations, location de salles, préparation du matériel, établissement et diffusion de compte-rendu.
- Action 2 : communication
Mettre à jour et administrer les sites internet du SAGE, Gest'eau et EPIDOR.
- Action 3 : informer la CLE afin d'émettre des avis sur les projets du territoire
Information de la CLE ou du bureau sur les projets sur lesquels elle est consultée : analyse des projets et proposition d'un avis par l'animateur du SAGE, consultation des membres du bureau / de la CLE, émission d'avis définitifs par le Président de la CLE.
- Action 4 : assurer le secrétariat de la CLE
Suivi administratif et financier : montage et suivi financier, préparation des délibérations et des budgets, préparation des réunions (invitations, relances, réservation salle et préparation matériel...), rédaction et diffusion des comptes rendus, rédaction/envoi de courriers, suivi de la composition de la CLE et la mise à jour d'une base contacts (pour information, suite à la nouvelle délimitation des régions et à la désignation de nouveaux représentants, un arrêté modifiant la composition de la CLE a été pris en mai 2016 (Cf. annexe 1).

Deux réunions du Bureau et une réunion de la CLE ont été organisées en 2018 (Cf. compte-rendu en annexe).

L'action N°2 relative à la communication autour du SAGE s'est concrétisée par la mise à jour des sites internet (<https://sage-dordogne-amont.fr>), la participation de l'animateur au colloque H2O sur Clermont-Ferrand, et au partage de son expérience auprès de la structure en charge de l'émergence d'un SAGE sur le bassin de la Creuse.

La préparation des budgets, la rédaction des délibérations, le montage des dossiers de financement, le suivi de l'activité et la rédaction du bilan annuel correspondent à un travail de bureau estimé à 8 jours pour l'animateur.

L'ensemble des actions relatives à l'animation de la CLE représente au total 20 jours de bureau pour l'animateur.

Objectif 5 : Connaître et mobiliser les acteurs du territoire

- Action 1 : identifier et rencontrer les acteurs locaux
Rencontre avec des acteurs de territoire impliqués directement ou non dans la démarche SAGE pour favoriser son appropriation locale (de quoi s'agit-il, à quoi ça sert, que peut-on en attendre, ... ?) et recueillir les éventuelles attentes.
- Action 2 : s'informer des projets envisagés et mis en œuvre sur le territoire
- Action 3 : analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE
- Action 4 : intervenir ou participer à des événements (colloques, réunions publiques...) pour diffuser l'information concernant le SAGE, les enjeux du territoire ou de la ressource en eau de manière générale.

Les actions mises en œuvre pour mieux connaître et mobiliser les acteurs du territoire sont essentielles pour assurer la pertinence du SAGE, son ancrage territorial et son appropriation locale. Cela s'est matérialisé par la participation ou l'organisation de 11 réunions en 2018, au cours desquelles l'objectif a été de collecter les préoccupations et attentes locales, et de sensibiliser les interlocuteurs aux enjeux que le SAGE identifie sur leur territoire. L'une de ces réunions correspond à l'organisation d'une série d'entretiens sur le terrain avec les acteurs impactés par la sécheresse : pisciculteur, président du syndicat d'eau potable du Plateau de Bort-les-Orgues, éleveur bovin... 5 journées de bureau ont permis de préparer ces rencontres et surtout d'intégrer ce qui ressort dans le diagnostic ou la stratégie.

2. Suivi des dynamiques territoriales

Objectifs :

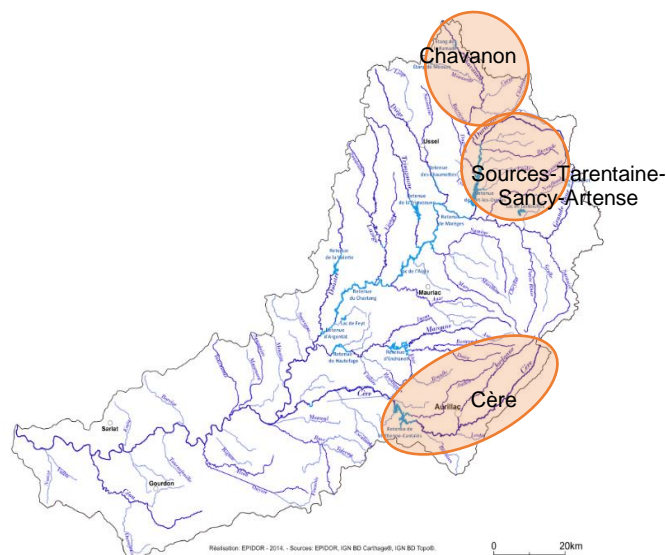
- Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE
- Faciliter la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages de l'eau
- Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau

Actions envisagées :

Objectif 6: Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux en lien avec les problématiques du SAGE

- Action 1 : Construire et accompagner la mise en œuvre des programmes d'actions visant à limiter l'eutrophisation des grandes retenues

Parmi les principaux enjeux identifiés sur le territoire du SAGE Dordogne amont, on trouve en premier lieu la qualité des eaux au niveau des grandes retenues, sur lesquelles des problèmes liés à l'eutrophisation sont identifiés. Plusieurs acteurs se sont mobilisés sur cette problématique et ont réalisé des diagnostics agricoles dans l'esprit des travaux relatifs au programme effluents fromagers initié dans le cadre du Contrat de rivière Haute Dordogne. Il est proposé de poursuivre l'accompagnement de ces structures dans la mise en œuvre de leur programme d'actions sur les territoires suivants :



- Bassin versant de la Cère, en amont de la retenue de **Saint-Etienne-Cantalès** : suite à la restitution de plusieurs études (diagnostic agricole portée par les EPCI du bassin et réalisé par la chambre d'agriculture du cantal ; schéma directeur assainissement porté par la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac, inventaires des populations de moules perlières...), les EPCI du bassin s'interrogent sur l'opportunité et les conditions de mettre en place une démarche coordonnée de gestion de l'eau (type contrat territorial) afin d'améliorer notamment la qualité de l'eau des rivières et du lac de Saint-Etienne, siège de nombreuses activités de loisirs.
- Bassin versant (rive gauche) de la retenue de Bort-les-Orgues : suite à la dynamique engagée en 2004 dans le cadre du contrat de rivière haute Dordogne, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, en étroite collaboration avec le SIVOM Haute Dordogne, les communautés de communes Dôme-Sancy-Artense et Sumène-Artense et les chambres d'agriculture du Puy-de-Dôme et du Cantal, a prévu de coordonner la mise en œuvre du contrat territorial **sources – Tarentaine – Sancy-Artense** jusqu'en septembre 2018. Il conviendra d'anticiper la poursuite de cette démarche au-delà de cette échéance.

- Bassin versant (rive droite) de la retenue de Bort-les-Orgues : Contrat territorial **Chavanon** signé en décembre 2014 pour une mise en œuvre sur la période 2015-2019. Démarche portée par le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, avec une implication intéressante de la chambre d'agriculture de la Creuse, du CEN Auvergne et des FR-CIVAM Auvergne et Limousin sur la thématique agricole, en particulier sur le rôle et la valorisation des zones humides vis à vis du pâturage.
- Action 2 : Accompagner les réflexions relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI et à la définition de la SOCLE

Sur le territoire du SAGE, certains acteurs se sont engagés en 2016 dans la réalisation d'une étude de gouvernance (Nord du Lot et sud-est corrézien, secteur des sources et bassin de la Rhue). D'autres sont plutôt dans l'attente d'éclairages sur cette nouvelle compétence (Cantal) ou de stabilisation des nouvelles intercommunalités issues de la fusion opérée au 31/12/2016 (Puy-de-Dôme, Dordogne...). Il conviendra d'accompagner ces démarches et de fournir aux collectivités l'ensemble des informations utiles pour qu'elles puissent définir la consistance locale de cette nouvelle compétence.

L'accompagnement de l'émergence et de la mise en œuvre des programmes de type contrats territoriaux ou plans pluriannuels de gestion s'est traduite par la participation de l'animateur aux réunions relatives aux contrats Chavanon (coordination PNR Millevaches) et Sources de la Dordogne – Sancy - Artense (coordination PNR des Volcans d'Auvergne). 4 réunions ont également été organisées par Haute-Corrèze-Communauté pour partager le diagnostic établi préalablement à l'élaboration d'un PPG sur le secteur de la Luzège, de la Triouzoune et de la Diège.

Pour ce qui concerne l'accompagnement des réflexions relatives à l'exercice de la GEMAPI et plus globalement à la gouvernance de l'eau sur le périmètre du SAGE, 5 réunions ont eu pour objet l'exercice de la GEMAPI, et deux réunions le transfert des compétences AEP/assainissement des communes vers la communauté de communes.

Le travail de bureau correspondant à ces actions peut être estimé à 5 jours.

Objectif 7 : Faciliter la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages de l'eau

De nombreuses actions visent à faciliter la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages : que ce soit sur la Maronne aval avec la restauration des bras de Basteyroux, ou plus en amont avec l'effacement de seuils sur la commune de Vic-sur-Cère et d'Aurillac... Sur la Haute Dordogne, outre un accompagnement sur la thématique des pollutions diffuses agricoles dans le cadre du contrat territorial Sources-Tarentaine, EPIDOR pourrait susciter et animer les réflexions autour de la problématique de la gestion du transit sédimentaire : cette problématique est en effet prégnante sur ce territoire (barrages de la-Bourboule, lac de la Crégut...).

Les actions sur lesquelles l'animateur s'est investi ont concerné la réduction des impacts des dérivations hydroélectriques sur le Lac de la Crégut, avec l'objectif d'établir une convention avec l'exploitant des installations hydroélectriques, la suppression du seuil du Collège à Aurillac, l'arasement du barrage EDF du Chavanon et le suivi de l'impact des chasses réalisées au barrage de la Bourboule.

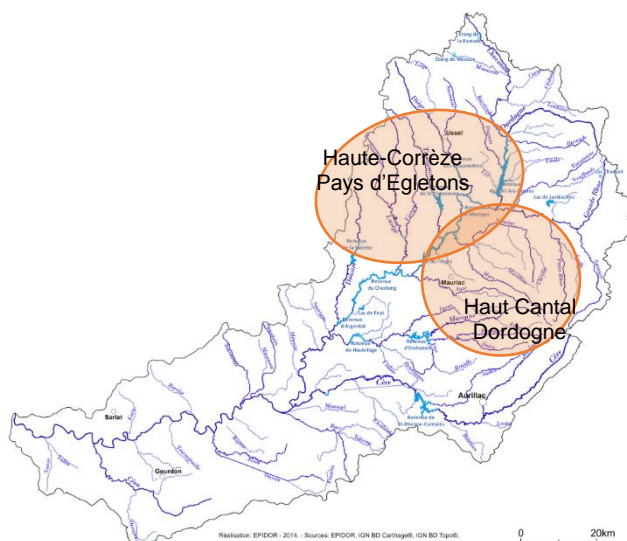
Cela représente une participation à 12 réunions, et 3 journées de bureau.

Objectif 8 : Suivre et accompagner les démarches territoriales

- Action 1 : Accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme

La phase d'élaboration des SCOT est une occasion privilégiée d'établir une concertation locale sur les sujets relatifs au petit et au grand cycle de l'eau. Il s'agit en outre d'un document important pour l'application du futur SAGE, puisque la réglementation prévoit sa compatibilité avec le SAGE.

Suite à la mobilisation d'EPIDOR dans le cadre de l'élaboration du SCOT Nord du Lot et du SCOT Bassin d'Aurillac – Carladès – Chataigneraie, il est envisagé de pouvoir accompagner et de



participer activement à l'élaboration des diagnostics « eau » des SCOT en émergence sur le secteur « Haut Cantal – Dordogne » et sur le secteur « Haute Corrèze – Pays d'Egletons ».

- Action 2 : Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin

De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau. Il est donc essentiel d'une part de partager nos connaissances avec ces acteurs de manière à ce que leur politique soit la plus adaptée aux enjeux et au contexte territorial, et d'autre part de connaître ces politiques et de vérifier que leur mise en œuvre reste cohérente avec les autres. La participation de l'animateur aux comités de suivi « milieux aquatiques » ou aux bilans des structures telles que les Départements, associations (CEN, Fédérations de pêche...) est ainsi nécessaire.

L'accompagnement de l'élaboration des documents d'urbanisme est une action importante, avec la participation de l'animateur à 7 réunions (3 pour le SCOT Haute-Corrèze, 2 pour le Nord-Cantal, une pour l'Est-Cantal et une pour le PLUI Nord Lot). La lecture des documents de travail et la préparation des réunions sont estimées à 3 jours de bureau.

La participation et le suivi des politiques liées à la gestion de l'eau (gestion de la sécheresse 2018 dans les Départements du Cantal et de la Corrèze, étude prospective Dordogne 2050, SRADDET Nouvelle Aquitaine, cartographie des cours d'eau...) correspond à la participation à 11 réunions, et 2 jours de bureau.

Pour l'animation de la phase d'élaboration du SAGE Dordogne amont en 2018, EPIDOR propose les moyens et l'organisation suivante :

- Un animateur (1 ETP) : Guillaume LALOGÉ basée à l'antenne d'EPIDOR à Mauriac,
- Une équipe d'encadrement (0,3 ETP) : Guy PUSTELNIK, Directeur, Roland THIELEKE, Directeur adjoint et Frédéric MOINOT, responsable de l'antenne de Mauriac, superviseront les stratégies politiques et techniques qui seront proposées et mises en œuvre,
- Un expert SIG-Bases de données : Aurélien LABOUDIGUE (0,34 ETP)
- Un informaticien infographiste : Jean-François GUERIN (0,1 ETP)
- Un secrétariat : Sylvie HURISSE (0,3 ETP)
- Une équipe d'experts qui aideront les animateurs en fonction des thématiques abordées (qualité, quantité, milieux, migrants...).

2,04 ETP seront ainsi affectés à l'animation du SAGE Dordogne amont (Cf. tableau page suivante)

Les outils utilisés pour faciliter la coordination en interne de cette animation :

- Points réguliers sur l'avancement du SAGE par des réunions internes (à Castelnaud la Chapelle ou à Mauriac) ou des réunions téléphoniques de fréquences variables en fonction des besoins (au moins hebdomadaires),
- Echange des données, partage de l'information et rédaction des divers documents par un site WEBMAIL spécifique au SAGE Dordogne amont, site interne à EPIDOR permettant de partager les données, modifier et suivre l'avancement du dossier.

Les tableaux ci-après présentent la répartition prévisionnelle puis la répartition réelle du temps d'animation par objectif.

La différence observée pour les objectifs 1 (finalisation du diagnostic) et 3 (stratégie) s'explique par l'allongement du temps nécessaire à la finalisation du diagnostic (concertation) et le décalage de 4 mois de la réunion de validation du diagnostic, initialement envisagée en mai 2018 : cela se traduit par un travail plus important que ce qui était envisagé pour la finalisation du diagnostic, et en corollaire un travail moindre pour la construction de la stratégie du SAGE en 2018.

	Direction	Animateur	Cellule d'animation	Secrétariat	TOTAL
Objectif 1 : Finaliser le diagnostic					32%
- Rédaction et mise en forme du document de diagnostic		5%	22%		27%
- intégration des remarques issues de la consultation		5%			5%
Objectif 2 : Présenter le diagnostic en CLE pour validation					30%
- Organisation d'une consultation écrite		5%		2%	7%
- organisation de réunions géographiques		5%	1%	3%	9%
- réaliser un document de synthèse et vulgarisation du diagnostic		5%	5%		10%
- Présentation en CLE	2%	2%			4%
Objectif 3 : Organiser la construction de la stratégie du SAGE					48%
- organisation et tenue de réunions thématiques		15%			15%
- animer le comité technique		4%			4%
- rédaction et mise en forme du document de stratégie	1%	15%	13%		29%
Objectif 4 : animer la CLE et le bureau					39%
- Préparation réunions de CLE / Bureau de CLE		3%		5%	8%
- Communiquer à propos du SAGE		2%	5%	5%	12%
- Formulation d'avis sur les projets du territoire		1%	1%		2%
- Suivi administratif et financier de la mission		2%		15%	17%
Objectif 5 : connaitre et mobiliser les acteurs du territoire					17%
- identifier et rencontrer les acteurs locaux		5%	2%		7%
- s'informer des projets du territoire		3%	2%		5%
- analyser les points de convergence entre les préoccupations locales et les sujets du SAGE	2%	2%			4%
- sensibilisation via colloques, interventions publiques...		1%			1%
Objectif 6 : Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux					14%
- Construire et accompagner les programmes d'actions visant à limiter l'eutrophisation des grandes retenues		5%	2%		7%
- Accompagner les réflexions relatives à l'exercice de la compétence GEMAPI et à la définition de la SOCLE	2%	3%	2%		7%
Objectif 7 : Faciliter la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages de l'eau	1%	5%	6%		12%
Objectif 8 : Suivre et accompagner les démarches territoriales					12%
- Accompagner l'élaboration des documents d'urbanisme		2%			2%
- Suivi et participation aux politiques déclinées sur le bassin	2%	5%	3%		10%
TOTAL	10%	100%	64%	30%	204%

	Finaliser le diagnostic du SAGE	Présenter le diagnostic en CLE pour validation	Organiser la construction de la stratégie du SAGE	Animer la CLE et son bureau	Connaître et mobiliser les acteurs du territoire	Favoriser l'émergence et accompagner les contrats territoriaux accompagner les réflexions relatives à la GEMAPI et à la SOCLE	Faciliter la réalisation d'actions en faveur des milieux et du multi-usages de l'eau	Suivre et accompagner les démarches territoriales en lien avec la gestion de l'eau
09-janv	Réunion du Bureau							
14-janv				partage interne sur l'implication des élus dans le SAGE				
18-janv						CT Sources - réu gouvernance		
22-janv		réunion des techniciens rivière - partage du diagnostic						
24-janv						copil AEP Cère et Goul		
25-janv								SCOT HCC-Ventadour
29-janv					SAGE			
06-févr					vœux edf Bort			
08-févr		réunion interne préparation réunions géographiques						
09-févr		réunion interne préparation réunions géographiques						
19-févr		réu géographique SAGE (Mauriac)						
20-févr		réu géographique SAGE (Cénac)						
21-févr								réu Dordogne 2050 / anim SAGE
22-févr		réu géographique SAGE (Ussel)						
27-févr					rdv conservatoire du littoral			
01-mars							convention tcc / champs	
06-mars					comité de programmation fédération de pêche 15			
07-mars						HCC - diag cours d'eau (milieux-forets)		
13-mars		SAGE - entretien chb agri 24						
14-mars						continuité)		
15-mars		SAGE - entretien OUGC						
16-mars						aep)		
16-mars				SAGE Creuse - retour d'exp.				
19-mars						CT Chavanon - réunion Ramade		
20-mars						séminaire ARRA GEMAPI Clermont		
23-mars								PLUI Cauvaldor
23-mars						HCC - diag cours d'eau (agriculture)		
29-mars		SAGE - entretien Dept24 (tourisme)						
04-avr				Salon H2O				
06-avr				Salon H2O				
10-avr					rdv hydroélectriciens			
17-avr					rdv étudiants agroparistech - audit exploitations corzeiennes			
26-avr								SCOT Est-Cantal
04-mai						COPIE Etude gouvernance Dordogne-Rhue		
05-mai							Chastang	
17-mai					restitution audit exploitations corzeiennes			
24-mai							COPIE Barrage Chavanon	
30-mai							réunion inondation la-Bourboule	
31-mai							Plan Paysage Vallées de la Rhue et de la Sumène	
13-juin						gouvernance nord-ouest cantal		
14-juin								scot ht cantal dordogne

19-juin					RISR				
20-juin						transfert compétence AEP- Assainissement CDC Salers			
21-juin									SCOT HCC-Ventadour
03-juil									carto cours d'eau 63
06-juil	scénarios								
10-juil									SRADDET Nouvelle Aquitaine
11-juil									Dordogne 2050
12-juil								réunion projet convention TCC	
12-juil									SCOT HCC-Ventadour (TVB)
13-juil					rdv pdt pêcheurs amateurs aux engins Correze				
26-juil								réunion copil "ambition Crégut"	
06-août	relecture Eaucéa								
08-août									comité sécheresse 15
08-août									comité sécheresse 19
21-août									comité sécheresse 15
23-août									comité sécheresse 19
01-sept					AG Asso. Amis des moulins d'Auvergne				
10-sept					terrain état des lieux sécheresse				
14-sept		réunion interne préparation CLE							
18-sept		CLE SAGE Dordogne amont							
19-sept						COFIL étude gouvernance sources-rhue			
19-sept								terrain Crégut	
20-sept									comité sécheresse 15
24-sept			point interne SAGE Dordogne						
25-sept								Visite barrage du Chavanon	
28-sept								Copil barrage de la Bourboule	
05-oct								Jordanne	
11-oct									SCOT HCD
17-oct			Préparation réunion géographique M. Fabre						
18-oct									séminaire eaux souterraines - agence de l'eau / DDT / BRGM
19-oct									comité sécheresse 19
22-oct								CT sources - continuité (matin) et ZH (AM)	
24-oct			réunion géographique (Souillac)						
29-oct			réunion géographique (Mauriac)						
02-nov			point interne volet quantitatif du SAGE						
07-nov								réunion copil "ambition Crégut"	
09-nov			réunion géographique (Ussel)						
27-nov								CT Chavanon - COFIL	
10-déc			réunion comité technique du SAGE						
13-déc			point interne SAGE Dordogne amont						
21-déc			Réunion du Bureau						
nb réunions	3	11	9	4	11	14	12	18	
Jours bureau	35	20	30	20	5	5	3	5	
Bilan : mobilisation de l'animateur par objectif									
réèle	19%	15%	19%	12%	8%	9%	7%	11%	
prévisionnelle	10%	17%	34%	8%	11%	8%	5%	7%	



Schéma
d'aménagement et
de gestion des eaux
Dordogne amont
Des sources à Limeuil

Commission
Locale de l'Eau

Compte-
Rendu de
réunion



4^{ème} réunion de CLE

18 septembre 2018 – Brive-la-Gaillarde



Etaients présents 18 membres :

Collège des collectivités (7 membres présents)

M. Daniel CHEVALEYRE, Conseiller départemental du Canton d'Ydes
M. Pascal COSTE, Président du Conseil départemental de la Corrèze
Mme Claire DELANDE, Conseillère départementale du Canton Cère et Ségala
M. Jean-Fred DROIN, Conseiller départemental du Canton de Sarlat-la-Canéda
M. Michel FABRE, Maire de Besse
M. Bernard POUYAUD, Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
M. Bernard REYNAL, Maire d'Astaillac

Collège des usagers (4 membres présents)

M. Patrick CHABRILLANGES, représentant la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Corrèze
M. Dominique MASSICOT, représentant le Comité Régional de canoë kayak Limousin
M. Bernard MAS, représentant EDF
M. Didier BRANCA, représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière Limousin

Collège de l'Etat (7 membres présents)

M. Laurent CYROT, DDT de la Corrèze, représentant M. le Préfet de la Corrèze
M. Philippe FAUCHET, représentant la DDT de la Dordogne
M. Bernard DECASTELJAU, représentant de la DDT du Lot
Mme Audrey NADAL, représentante de la DDT du Puy de Dôme
Mme Anne LAVEST, représentante de la DDT du Cantal
M. Benoît WIBEAUX, représentant l'Agence de l'Eau Adour Garonne
M. Sébastien GOUPIL, représentant de la DREAL Nouvelle Aquitaine

Etaients excusés :

Collège des collectivités :

M. Rémi JALES, Maire de Cénac et Saint Julien
M. Lionel GAY, Conseiller départemental du Puy de Dôme
M. Jean-Pierre ASTRUC, Maire de Velzic
M. Marc MAISONNEUVE, Maire de Bassignac
M. Jean-Marc CROIZET, Adjoint au Maire de Servières-le-Château
M. Serge GUILLAUME, Maire de Soursac
M. Jean VALADE, Maire de Ligniac
M. Hubert ARRESTIER, Maire de Monceaux-sur-Dordogne
Mme Catherine MARTINEZ, Maire de Tauriac
M. Hugues DU PRADEL, Maire de Vayrac
Mme Ghislaine DUBOST, Conseillère départementale du Canton Midi-Corrézien
M. Christian DELRIEU, Conseiller départemental du Canton de Martel
M. François MARION, Président du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
M. Michel CABANES, Maire d'Arnac
M. Guy LACAM, Maire d'Ydes
M. Jacques LONGCHAMBON, Maire de Crocq
M. Philippe GREZIS, Adjoint au Maire de Beynac
M. Guy FLOIRAC, Maire de Creysse
M. Bernard LACARRIÈRE, Maire de Thémines
Mme Magali SOURNAC-LIVENAIS, Maire de Saint-Sozy
M. Sébastien GOUTTEBEL, Maire de Murol
M. Joël PICARD, Maire de Labessette
M. Thierry GAILLARD, Conseiller départemental de la Creuse
Mme Audrey MANUBY, Conseillère départementale du Puy de Dôme
Mme Brigitte PISTOLOZZI, Conseillère départementale de la Dordogne
M. Charles RODDE, Conseiller départemental du Cantal
M. Louis GISCARD D'ESTAING, Conseiller Régional Auvergne Rhône-Alpes
M. Vincent LABARTHE, Conseiller Régional Occitanie

M. Philippe NAUCHE, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
Mme Mireille VOLPATO, Conseillère Régionale Nouvelle Aquitaine
M. Germinal PEIRO, Président d'EPIDOR

Collège des usagers :

Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie
Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle Aquitaine (2 représentants)
Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne Rhône-Alpes
Organisme unique bénéficiant d'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation
Chambre de Commerce et d'Industrie du Lot
Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corrèze
Union Régionale pour la valorisation des étangs du Limousin
Association régionale des amis des moulins d'Auvergne
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Lot
Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Cantal
Conservatoire Régional des Espaces Naturels Midi-Pyrénées
Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement
UFC - QUE CHOISIR de la Corrèze
Comité Régional de Tourisme Limousin
Fédération Nationale Professionnelle des Loueurs de Canoës-Kayak
Union Française de l'Electricité
Limousin Nature Environnement
Electricité Autonome Française

Collège de l'Etat (5 dont 4 ayant donné mandat pour se faire représenter) :

DDT de la Creuse, donne mandat au représentant de la DDT du Lot
Préfet de Région Occitanie donne mandat au représentant de la DDT de la Dordogne
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, donne mandat au représentant de la DDT du Cantal
DRDJSCS Nouvelle Aquitaine
Agence Française pour la Biodiversité, donne mandat au représentant de l'Agence de l'Eau Adour Garonne

Assistaient également à la réunion

M. Stéphane LAC, DDT de la Corrèze
Mme Magali TEYSSANDIER, DDT de la Corrèze
Mme Séverine ECUVILLON, DDT de la Corrèze
M. Gabriel DIOT, Conseil Départemental de la Dordogne
M. Gilles ACHARD, Conseil Départemental du Puy-de-Dôme
Mme Nadège GUIMARD, PNR des Volcans d'Auvergne
M. David THOMAS, EDF
M. Roland THIELEKE, EPIDOR
M. Guillaume LALOGÉ, EPIDOR
Mme Sylvie HURISSE, EPIDOR

22 membres présents ou représentés

Introduction

M. Pascal COSTE, Président de la CLE, ouvre la réunion en rappelant l'objectif principal de la réunion qui est d'étudier la validation du diagnostic du SAGE.

Il rappelle en préambule que la dernière réunion de la CLE d'est tenue le 28 juin 2016 à Argentat, et avait permis la validation de l'état initial du SAGE.

Il précise que depuis cette réunion, la composition de la CLE a été modifiée par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2017, avec notamment

- le remplacement du représentant du PNR des Volcans d'Auvergne par M. **François MARION**, maire de Saint-Donat (63) et président du PNR.
- le remplacement de la représentante du Département du Lot, Angèle PREVILLET, élue sénatrice, par **Mme Claire DELANDE**, Conseillère Départementale et maire de Gagnac-sur-Cère (46).

Mme Prévillet ayant été élue Vice-Présidente de la CLE, cette fonction est aujourd'hui vacante. Le Président demande aux candidats de se faire connaître : seule Mme DELANDE manifeste son souhait de remplacer Mme PREVILLET à ce poste, et est élue à l'unanimité par le collège des collectivités territoriales.

Délibération N°11

Mme Claire DELANDE, représentant le Département du Lot, est élue Vice-Présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Dordogne amont à l'unanimité.

Point n° 1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 28 juin 2016

M. le Président rappelle les différents points abordés lors de la dernière réunion de la CLE et précise que depuis l'envoi de ce compte-rendu, en août 2016, aucune remarque n'a été émise.

Délibération N° 12 :

Sur proposition de Pascal COSTE, le compte-rendu de la réunion de CLE du 28 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Présentation des bilans d'activités 2016 et 2017

Guillaume LALOGÉ présente l'activité des années 2016 et 2017.

Pour ce qui concerne l'élaboration du SAGE, cette période a permis la validation de l'état initial après une phase de consultation début 2016.

Ensuite, le travail a consisté à la **rédaction du diagnostic**, dont le but est de préciser les problématiques identifiées dans l'état initial et surtout mettre en avant les pressions et facteurs pouvant être à l'origine des problématiques identifiées. L'**analyse des tendances** d'évolution, menée en collaboration avec un bureau d'études, est intégrée au document de diagnostic : cela permet d'une part d'enrichir ce dernier, en apportant une dimension temporelle (tendances passées et tendances pressenties : effets du changement climatique, évolution de l'occupation des sols, des usages de l'eau etc...), et d'autre part de fluidifier la démarche d'élaboration, classiquement composée d'une phase de diagnostic et d'une seconde phase d'analyse des tendances.

Une période de **concertation**, que ce soit d'abord via une série d'entretiens bilatéraux, puis en Bureau de CLE, en commissions géographiques et enfin par internet, permet de disposer aujourd'hui d'un document largement connu et commenté.

L'animation d'un SAGE implique également une bonne connaissance du territoire, des acteurs et de leurs projets. Cela passe entre autre par un suivi et une implication dans les démarches telles que l'élaboration des SCOT / PLUI, les contrats territoriaux ou les Plans pluriannuels de gestion des cours d'eau.

L'organisation ou la participation de l'animateur à certaines opérations de communication permet de sensibiliser le public et les scolaires aux enjeux de la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE.

La présentation de ce bilan n'appelle aucune remarque de la part des membres de la CLE.

Délibération N° 13 :

Sur proposition de M. Pascal COSTE, le bilan de l'activité 2016-2017 est adopté à l'unanimité.

Point n° 3 : Présentation du diagnostic du SAGE

M. Pascal COSTE précise que la méthode mise en œuvre a permis de partager et d'amender le texte de manière à ce que la version actuelle tienne compte des commentaires et contributions de nombreux acteurs du SAGE.

M. Guillaume LALOGÉ rappelle le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la rédaction du diagnostic d'un SAGE, puis il présente la méthodologie suivie pour l'élaboration du document de diagnostic, avec les différentes étapes de la concertation.

Messieurs Jean-Fred DROIN et Bernard Pouyaud témoignent de l'intérêt des réunions géographiques organisées en février 2018. M. DROIN précise qu'elles ont permis aux participants de bien comprendre les enjeux du SAGE de par l'organisation en ateliers de 8 à 10 personnes et l'animation de chaque table à partir de sujets et questions accessibles à tous.

M. LALOGÉ fait ensuite état de la consultation internet en cours, avec 5 retours transmis à la date de la réunion de la CLE.

M. COSTE demande que chacun prenne connaissance de ces retours, afin que la CLE s'accorde sur leur prise en compte dans le document définitif. Il invite les personnes à l'origine des remarques émises à les présenter à l'assemblée.

M. MASSICOT, représentant le Comité Régional de Canoë-Kayak Nouvelle-Aquitaine, souhaite que le document fasse mieux ressortir les deux aspects de l'usage canoë-kayak, avec une pratique « économique » liée au tourisme, et une pratique « fédérale » dans le cadre des clubs : les secteurs, les périodes et les exigences peuvent différer.

La CLE considère ces précisions utiles et demande qu'elles soient intégrées au document.

M. POUYAUD présente les grandes lignes des remarques émises par le PNR Millevache en Limousin. Il insiste sur le rôle des plans d'eau sur l'hydrologie, qui peut être plus complexe que le laisse supposer le document.

La CLE décide que le document intègre les remarques émises par le PNR Millevaches.

Mme DELANDE fait état des problématiques liées aux éclusées hydroélectriques opérées sur la Cère aval. M. MAS, EDF, précise qu'un débit plancher est défini sur ce secteur, mais que des améliorations sont envisagées dans le cadre de la prochaine convention éclusées. Le diagnostic tient compte de ces éléments.

Les chambres d'agriculture étant absentes, M. Pascal COSTE lit leurs remarques et propose que l'on complète le document de diagnostic avec les éléments relatifs aux concentrations en nitrates (commentaires et tendances par périodes). Le lessivage et l'infiltration de l'azote relèvent de phénomènes complexes. La référence utilisée en annexe 4 pour estimer les quantités d'azote infiltrées sera supprimée : le tableau se limitera à estimer les apports « bruts ».

Les remarques émises par l'Organisme Unique, absent, font également l'objet d'une lecture par le Président. La proposition de réécriture du paragraphe 2.2.1.1 est acceptée.

Pour ce qui concerne le paragraphe 2.2.1.2, les éléments relatifs aux dépassements des débits objectifs est conservé tel qu'il est écrit, en ajoutant à la fin que « ces situations d'assec induisent des restrictions de prélèvement en eau ». La CLE souhaite également que le document précise que « à ce jour aucun prélèvement pour irrigation n'est recensé sur les bassins de la Sumène, de l'Auze et de la Jordanne ».

Après en avoir fait une lecture attentive, les membres de la CLE souhaitent conserver le paragraphe 2.2.2.2. Le titre de cette partie serait en revanche modifié pour devenir « des prélèvements aujourd'hui stables et une situation contrastée ».

Le chapitre 2.2.2.3 relatif aux plans d'eau est déplacé vers la partie 5.2.2. du diagnostic. M. POUYAUD propose que l'on exprime l'évaporation en mm, unité plus pertinente que le m³/ha : proposition retenue.

La CLE considère ensuite qu'il est essentiel de lier irrigation et changement climatique : les membres présents souhaitent conserver le chapitre 2.2.2.4 relatif à l'évolution du climat dans cette partie 2. Cette remarque ouvre un débat sur l'évolution de l'agriculture : si le changement climatique peut ouvrir des opportunités pour le territoire, beaucoup d'exploitations devront s'y adapter. Il est dit que si la lutte contre le changement climatique est pertinente, l'adaptation à ce changement serait plus efficace à court terme. Le président pose la question de l'alternative qui s'offrira aux agriculteurs.

La CLE poursuit l'analyse des remarques transmises par l'organisme unique et décide de conserver la synthèse de la partie 2 tel qu'elle est écrite.

Enfin, les dates et références des annexes 8 et 11 sont déjà précisées – elles seront mises en évidence dans la version définitive du document.

M. BRANCA souhaite que le document évoque (page 65), en plus des guides de bonnes pratiques mis en œuvre sur le territoire, le développement de certifications (PEFC, FSC).

M. WIBEAUX considère que la version actuelle du document constitue un bon compromis entre précision et simplicité. Il rappelle que le SAGE s'occupe de la gestion des cours d'eau et que, à ce titre, le document de diagnostic pourrait préciser l'organisation de la maîtrise d'ouvrage « cours d'eau » et les évolutions constatées sur le territoire.

M. CYROT propose de compléter certaines cartes de synthèse. Les secteurs concernés par des conventions mériteraient par exemple de figurer sur la carte relative à l'hydroélectricité...

Enfin, Mme GUIMARD demande que le document insiste sur la problématique du phosphore sur les têtes de bassin, lié aux effluents d'élevage mais aussi aux apports minéraux.

La succession d'étés où les débits atteignent des valeurs très faibles inquiète les acteurs locaux et pose la question de la pérennité de certains usages.

Le PNR expose la situation des cours d'eau alimentés par un débit réservé et souhaite la poursuite des efforts entrepris pour faire tendre les débits réservés vers les débits minimums biologiques.

L'ensemble des membres présents s'étant exprimés, le Président précise que la CLE sera informée des éventuelles remarques ultérieures et de leur prise en compte. Il propose ensuite d'adopter le document.

Délibération N° 14 :

La CLE, ayant pris connaissance du document transmis et après débat relatif aux remarques reçues, tient compte de ces dernières tel que précisé dans le présent compte-rendu et adopte à l'unanimité le document modifié de manière à ce qu'il serve de base à l'élaboration de la stratégie du SAGE, sous réserve qu'aucune remarque fondamentale ne soit émise d'ici le 30 septembre.

Suite à la réunion de la CLE, 4 structures ont émis des remarques sur le projet de diagnostic :

- la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, qui considère que l'organisation globale du document déroutante, et les orientations (défis) peu précises
- la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CauValDor) qui suggère une présentation territorialisée du diagnostic (tableau...), souligne l'intérêt des compléments apportés dans ce document et l'intégration du changement climatique. CauValDor insiste sur l'importance d'améliorer le franchissement au niveau des barrages du Bergeracois
- la mairie de la Tour-d'Auvergne, qui précise que la qualité du plan d'eau de la Tour d'Auvergne est actuellement « excellente »
- le PNR des Volcans d'Auvergne, qui rappelle par écrit les observations formulées en séance en particulier sur les problématiques du phosphore, de l'évolution des débits sur les têtes de bassin et des débits réservés.

Point n° 4 : Programme de travail 2018-2019

Guillaume LALOGUE présente le programme de travail. L'étape à venir consiste à identifier les leviers techniques, financiers ou réglementaires qui composeront la stratégie du SAGE. Une fois validée en CLE, cette stratégie sera la base de la rédaction des documents officiels du SAGE (PAGD et règlement).

M. DROIN rappelle le calendrier électoral (élections municipales en 2020, départementales et régionales en 2021) et propose que l'on vise une validation du SAGE en décembre 2019.

M. COSTE souhaite que le document se concentre sur les problématiques majeures du territoire et confirme l'**objectif de valider le SAGE fin 2019**.

L'élaboration de la stratégie débutera par la mise en place de **3 réunions géographiques** en octobre : l'objectif sera de recueillir auprès des acteurs et experts du territoire des propositions de mesures en réponse aux enjeux identifiés dans le diagnostic.

Sur la base de ces éléments, une ébauche de stratégie sera présentée et discutée en bureau. Une réunion du bureau est ainsi fixée le 21 décembre après-midi, à la chambre d'agriculture de Brive.

Point n° 5 : Point d'actualité et questions diverses

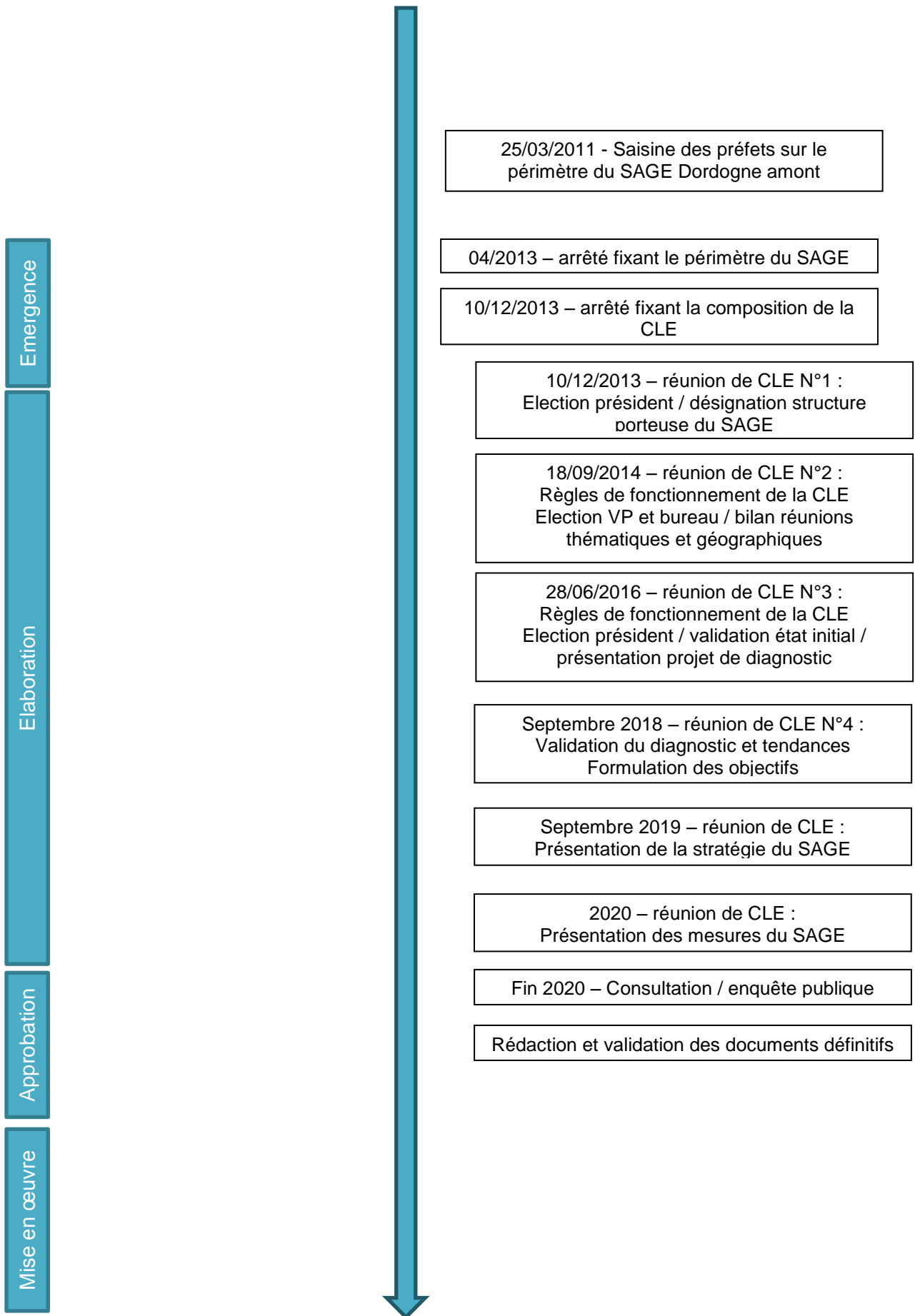
Guillaume LALOGÉ présente quelques informations relatives à la sécheresse vécue sur le territoire depuis juillet : pluviométrie et températures, état des cours d'eau, mesures de gestion de cette crise.

Le bilan du suivi de la qualité des eaux de baignade est présenté à l'assemblée : la bactériologie est à l'origine de quelques déclassements en qualité « suffisante ». Les concentrations en cyanobactéries sont responsables d'interdictions de baignade sur 4 plans d'eau cantaliens.

M. LALOGÉ expose ensuite les résultats des comptages de grands migrateurs (saumon, aloses, anguille) au niveau des barrages du Bergeracois.

Le renouvellement des concessions hydroélectriques de la Haute Dordogne est également évoqué, avec un possible renouvellement par ouvrage, ce qui irait à l'encontre de l'idée d'une concession de vallée pourtant soutenue par la plupart des acteurs locaux depuis 8 ans.

Les échanges se terminent sur l'actualité des contrats territoriaux du Chavanon et du secteur des sources de la Dordogne.





Pour information

Les éléments concernant le SAGE Dordogne amont sont disponibles :

- *sur le site internet d'EPIDOR dans la rubrique SAGE Dordogne amont*
<http://sage-dordogne-amont.fr>
- *sur le site Gest'eau à la fiche SAGE Dordogne amont*
<http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/dordogne-amont>

Contacts de la structure porteuse

EPIDOR se tient à votre disposition :

- *Standard : 05 53 29 17 65*
- *Guillaume LALOGÉ : 04 71 68 01 94 ou 06 85 57 65 32*